

PROCEDE DE L'EVALUATION DE DEPART

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 60 minutes, va être réalisée.

Cette heure d'évaluation permettra à l'enseignant de la conduite de définir le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse obtenir son permis de conduire.

I. Parcours de formation :

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée, afin d'établir votre contrat de formation.

II. Items évalués :

Cette évaluation portera sur:

- vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule.
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route.
- vos compétences psychomotrices.
- vos motivations.

III. Le moyen utilisé :

Cette évaluation est réalisée sous la forme suivante :

- un enseignant, une grille d'évaluation, un véhicule, un parking.

IV. Informations du public :

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public dans les locaux de l'établissement. L'évaluation est alors réalisée par un enseignant de la conduite au moyen d'une fiche préétablie.